Trente-et-unième Année. — N° 25 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 25 JANVIER 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 24 JANVIER 1886

La candidature officielle

La majorité de gauche avait renvoyé dédaigneusement à un mois l'interpellation du baron Dufour sur la pression exercée dans le Lot par l'administration, en faveur des candidats agréables ; elle n'a pas perdu pour attendre, et l'honorable député s'est présenté à la tribune avec une rare et abondante collection de faits accablants pour le gouvernement. Il est vrai que le gouvernement d'aujourd'hui n'est plus le gouvernement du 18 octobre ; que le ministère de l'intérieur a passé des mains de M. Allain-Targé dans celles de M. Sarrien ; mais outre que M. Sarrien faisait déjà partie, quoique à un autre titre, du précédent cabinet, qui oserait dire qu'il n'y ait pas solidarité, au moins sur ce point, entre les hommes qui étaient alors aux affaires et ceux qui y sont maintenant? En pareille matière il n'y a pas de différence à établir entre les ministériels de M. de Freycinet et les ministériels de M. Brisson, leur attitude pendant le discours du baron Dufour l'approuvé.

Mais leurs interruptions continuelles, leurs cris, leur tapage, n'a pas intimidé l'orateur de la droite, et il ne leur a fait grâce d'aucun des griefs dont son dossier électoral était bourré. Fonctionnaires de toute sorte, depuis le préfet et les sous-préfets, jusqu'aux instituteurs et aux gardes-champêtres ont été mis en mouvement par l'administration et ont manœuvré avec un admirable ensemble pour soutenir les candidats de gauche qui, du reste, n'en ont pas été moins battus. Les maîtres d'école surtout ont été admirables de zèle et de dévouement : ils s'étaient fait les très humbles valets des candidats officiels, et non seulement ils colportaient et recommandaient leurs bulletins, mais ils allaient les recevoir à l'arrivée des trains, leur faisant escorte « et portant complaisamment leur valise. »

Quant aux maires, ceux d'entre eux qui ont refusé de prêter leur concours au Gouvernement ont été impitoyablement révoqués, et M. le baron Dufour a lu à la tribune les lettres que ces victimes de leur indépendance ont écrites au préfet et qui témoignent hautement de l'audacieuse pression qu'on a voulu exercer sur eux. Mais nous arrivons au fait le plus monstrueux. On a été jusqu'à menacer des militaires retraités de leur retirer leur pension s'ils persistaient à combattre les candidats de gauche : la lettre que leur a adressée à ce sujet une sorte de comité de vigilance, organisé par deux sénateurs et prenant, comme on va le voir, un ton et des allures tout à fait officiels, est trop curieuse pour que nous ne la reproduisions pas ici :

« Monsieur,

» Le comité de vigilance a été saisi de nombreuses plaintes au sujet de la conduite scandaleuse que vous avez tenue lors des élections du 4 octobre en montrant votre opposition flagrante aux idées républicaines.

« Vous ne devez pas ignorer que, pensionnaire du Gouvernement, vous lui devez votre reconnaissance et votre dévouement.

» La guerre acharnée et la propagande effrénée que vous lui faites vont amener des mesures de répression, car nous avons assez de serviteurs fidèles qui souffrent, *sans prodiguer notre or* à des créatures ingrates qui chercheraient à miner les fondements inébranlables du Gouvernement.

« *Avant de sévir contre vous*, nous avons voulu vous prévenir, espérant que dans le vote de dimanche vous rachèterez tout le scandale déjà commis et que, par votre exemple de docilité et d'esprit de patriotisme, vous ramènerez à la République tous les citoyens que vous lui aviez indignement ravis.

» Le comité veille sur vous, la République vous attend!

» *Le président du comité de vigilance.* »

De pareilles lettres ont été envoyées à d'anciens soldats, entre autres à un honnête gendarme retraité, qui ne savait peut-être pas que personne en France n'a le droit de dépouiller les pensionnés de l'Etat, et qui ont pu croire un instant que ceux qui parlaient sur ce ton pouvaient leur enlever la modeste retraite qu'ils ont si péniblement et souvent si glorieusement gagnée. N'est-ce pas là un moyen d'intimidation aussi lâche qu'odieux ? Menacer de vieux soldats, qui ont donné leur sang pour leur pays, de leur ôter leur morceau de pain s'ils ne votent pas pour le Gouvernement ! M. le baron Dufour avait-il tort de déclarer que jamais la candidature officielle n'avait été plus violente ni plus *éhontée* ?

NOUVELLES DU JOUR

Les circulaires ministérielles

M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, vient d'adresser aux recteurs une circulaire dont voici le passage principal :

Dans chaque département le préfet est le représentant du pouvoir politique et de l'action gouvernementale. Il importe donc qu'à ce point de vue l'entente la plus étroite existe entre l'autorité préfectorale et la vôtre et que, dans toutes les questions où des intérêts de cette nature pourraient être engagés, vous preniez soin de vous concerter avec les préfets de votre ressort.

Les mêmes observations s'appliquent à plus forte raison au service de l'enseignement primaire, puisque si, au point de vue pédagogique, les instituteurs ne relèvent que de leurs chefs universitaires, la loi les a cependant placés sous l'autorité du préfet, qui les nomme, les révoque ou les déplace.

Election sénatoriale de la Somme

Amiens, 23 janvier. — Le *Journal d'Amiens* avait posé la candidature sénatoriale de M. Ribot. Par une lettre adressée à M. Jametel, député de la Somme, M. Ribot déclare qu'il n'est pas candidat et que son nom a été mis en avant à son insu.

L'élection des Deux-Sèvres

Niort, 23 janvier. — La candidature de M. Rane dont il était parlé pour les Deux-Sèvres, en remplacement de M. Gaune, est déclarée impossible par l'organe radical de Niort.

Une interpellation

Paris, 23 janvier. — M. d'Aillières interpellera lundi ou mardi le ministre de l'intérieur au sujet du préfet des Landes qui a fait des perquisitions dans les bureaux de postes de son département.

Conseil fédéral du Reischtag

Berlin, 23 janvier. — Le conseil fédéral a refusé à l'unanimité de prendre en considération la résolution du Reischtag du 16 janvier, relative à l'expulsion des Polonais, résolution présentée aujourd'hui car, il considère comme exclusive la compétence du gouvernement prussien.

Le projet d'amnistie

Nous lisons dans la *Patrie* : « On assure que M. Henri Rochefort va modifier légèrement la rédaction première de sa proposition relative à l'amnistie. Cette modification, faite d'accord avec les auteurs de la proposition, augmenterait dans de singulières proportions ses chances de succès. »

Le crédit populaire — Les prud'hommes

L'*Agence Havas* nous communique la note suivante :

« Le ministre du commerce et de l'industrie vient de demander à ses collègues des finances et des postes de se concerter avec lui en vue de la formation d'une grande commission extra-parlementaire destinée à étudier la question de l'organisation du crédit populaire à l'aide des caisses d'épargne. M. Lockroy a préparé dans ce but un avant-projet qui servirait de base aux travaux de cette commission. M. Lockroy va retirer par décret le projet sur la revision de la législation des prud'hommes déposée par son prédécesseur.

Il va déposer un nouveau projet plus complet qu'il a élaboré. Ce nouveau projet, outre qu'il comporte une révision complète et une codification de la législation sur la matière, contiendra entre *autres dispositions* une partie ayant pour objet l'organisation d'une juridiction d'appel pour les prud'hommes. L'idée de M. Lockroy est de constituer en cour d'appel ceux des prud'hommes qui dans chaque tribunal n'ont pas participé au jugement en première instance de l'affaire qui a motivé l'appel. »

Mort de M. Bressant ancien secrétaire de la Comédie-française

Paris, 23 janvier. — M. Bressant, l'ancien secrétaire de la comédie-française est mort à Nemours (Seine-et-Marne), où il était retiré depuis de longues années. Jean-Baptiste-Prosper Bressant, était né à Châlons-sur-Saône, le 24 octobre 1815, d'une honorable famille de la bourgeoisie. Atteint de paralysie, il avait pris sa retraite en 1875. De son mariage avec mademoiselle Dupont il avait eu une fille, Mlle Alise Bressant, qui épousa le prince Rottchonberg et a publié plusieurs romans estimés.

Découverte d'un projet d'attentat contre le prince de Galles

Londres, 23 janvier. — Des renseignements publiés aujourd'hui confirment les bruits qui ont circulé hier au soir dans Londres, relativement à la découverte d'un attentat projeté contre le prince de Galles, pendant le trajet de Londres à Eaton-Hall, résidence du duc de Westminster, chez lequel il se rendait en visite. Le prince devait passer à Chester ; la ville était illuminée et pavoisée pour le recevoir, mais sur le conseil du directeur de la police, le train s'arrêta à la station de Waverton, d'où le prince se rendit à Eaton-Hall, en voiture.

Le tir aux pigeons

Monaco, 23 janvier. — M. Guidicini, italien, a remporté le grand prix du Casino au tir aux pigeons avec 19 pigeons tués sur 19 lâchés. Le prix est de 18.250 francs, et un objet d'art d'une valeur de 5.000 francs.

La question des mineurs

Paris, 23 janvier.

La commission parlementaire chargée d'examiner les propositions de loi relatives aux prud'hommes mineurs et aux délégués mineurs, s'est complétée aujourd'hui par la nomination dans le 10e bureau de MM. Obissier, St-Martin et Simyan et de MM. Magnien et Desmons dans le troisième.

M. Delelis, député du Nord, se déclare partisan de tout ce qui est de nature à améliorer le sort de la classe ouvrière. Président d'une société de secours mutuels depuis de longues années, il verra avec joie se développer l'institution des caisses de retraite pour la vieillesse.

Mais dans le cas spécial, M. Delelis se demande si le moment est favorable pour donner suite aux projets de loi proposés qui constituent une aggravation de charges pour les exploitants et usines françaises.

La conséquence serait la diminution du salaire des ouvriers et irait à l'encontre du but qu'on se propose. La crise actuelle contraint les exploitants à faire chômer leurs ouvriers depuis quelques années la production de la houille en France ne permet d'alimenter que les deux tiers de la consommation. Nous sommes donc tributaires de 10,000 tonnes, de l'étranger. Ce qu'il faut, c'est encourager la production nationale et on parviendra à satisfaire à peu près aux besoins de la consommation et ce au profit de tous les intéressés.

Actuellement le prix élevé des salaires en France ne permet pas de lutter avec l'étranger, notamment avec l'Allemagne. Si quelques exploitations minières ont été prospères de 1872 à 1875, depuis, la grande majorité des concessions ont éprouvé d'enormes pertes et plusieurs ont englouti tous leurs capitaux. Il résulte d'une statistique qu'en 1881, sur 1382 concessions de mines, 806 ou 60 0/0 n'étaient pas exploitées. Sur les 526 concessions exploitées, 296 seulement ont donné des bénéfices.

On voit par là combien est délicat, dangereux même, dit M. Delelis, de peser par de nouvelles charges sur l'*industrie minière en France*, industrie qui a droit au contraire aux encouragements du législateur dans l'intérêt même de la classe ouvrière à laquelle elle procure des salaires élevés dans les temps de prospérité.

UNE PROTESTATION DE Mgr FAVA

Voici un extrait de la protestation de Mgr de Fava, évêque de Grenoble, contre les nouvelles menaces à l'adresse du clergé contenue dans la déclaration ministérielle.

Cette protestation est publiée, sous forme de lettre adressée à son clergé :

Le prêtre catholique n'est considéré comme *fonctionnaire* dans aucun pays du monde. Aussi a-t-il été permis aux évêques de l'Empire d'Autriche et à ceux de la protestante Angleterre de donner à leurs diocèses, après s'être concertés, des instructions fermes et catégoriques à propos des élections, sans que les ministres de ces deux grandes nations aient songé à intervenir.

Les évêques de la Belgique ont agi de même, et le roi s'est tu; les ministres ont laissé faire : c'était le droit des évêques et de leurs prêtres. Pourquoi l'Eglise gallicane serait-elle asservie, lorsque les autres Eglises jouissent de leur pleine liberté. Sera-t-il permis de dire, dans le monde, que nulle part les prêtres catholiques ne sont fonctionnaires, et qu'en France le clergé catholique est enchaîné par la loi du *fonctionnarisme* comme les popes en Russie? M. de Freycinet lui-même, au fond, ne le veut pas, et, s'il le voulait, ce serait par un oubli de la loi, qu'il ne tarderait pas à reconnaître.

Qui ne sait, par ailleurs, qu'au sein de la France, comme à l'étranger, le prêtre français aime et sert loyalement son pays? Nivois, messieurs, ni vos frères dans le sacerdoce, ni les missionnaires, n'avez jamais, que nous sachions, attaqué le gouvernement de la France, *république ou monarchie. Non, ce ne* sont pas les *institutions républicaines* qui nous froissent, mais les injustices commises sous leur couvert, et si nous *nous permettons, quand il le faut*, d'attaquer quelqu'un, ce sont les hommes qui méprisent la loi, surtout quand il s'agit des citoyens honnêtes, que l'on peut frapper sans qu'ils se défendent ; si nous sommes toutes de faire entendre nos plaintes, et d'en appeler, faute de tribunal, à la conscience publique, c'est à l'heure où le devoir et l'honneur condamneraient notre silence : si nous plaignons certains hommes, dépositaires du pouvoir, c'est le jour où ils en arrivent à mettre les qualités de leur belle nature au service de la secte socinienne, avide de libéralisme pour elle, mais ennemie née de tout ce qui, opposée par sa naissance au catholicisme, et, par entraînement logique, peu respectueuse de la propriété. Voilà les vrais ennemis de la république en France : le clergé la sauverait, si elle devait être sauvée, pourvu que ses droits y soient reconnus et sa mission placée sous l'égide des lois de l'Eglise et de l'Etat.

L'OUVRIER EN ANGLETERRE

Nous avons dit quelques mots de la conférence donnée, lundi, à la salle Ozanam, à Lille, par le P. Hamy, sur la *condition sociale et domestique de l'ouvrier en Angleterre*.

Le caractère de cette conférence et l'intérêt que le sujet présente pour un si grand nombre de nos lecteurs, nous engagent à en donner une analyse plus étendue.

Le Père Hamy déclare en commençant qu'il est heureux de parler devant un auditoire lillois, car il sait que Lille a toujours porté beaucoup d'intérêt aux questions ouvrières.

Il veut n'exposer et ne citer que des faits, laissant, dit-il, à de plus habiles le soin d'en tirer des théories.

Le caractère particulier du peuple anglais, celui qui marque le mieux son tempérament, c'est un attachement très grand à ses libertés, à ses franchises et à ses privilèges.

Pour bien faire apprécier la condition sociale actuelle de l'ouvrier anglais, l'orateur croit devoir faire un exposé historique des réformes successives qui ont été introduites dans la législation ouvrière de ce pays.

Il faut remonter à la reine Elisabeth pour trouver la grande réglementation du travail, la *loi des Apprentis*. Cette loi fixait les rapports des patrons et des ouvriers; nul n'était reconnu ouvrier s'il n'avait accompli un temps donné d'apprentissage; il y avait une sorte d'alliance entre le patron et l'ouvrier; cette association permettait à l'un comme à l'autre de gagner honorablement sa vie.

Cette situation de quasi bien-être change tout d'un coup au XVIIIe siècle, lors de la conquête des Indes. L'Angleterre s'enrichit alors des dépouilles des peuples soumis, la science fait aussi chaque jour de nouveaux progrès; il résulte de ces deux causes un bouleversement et un cataclysme dans l'état social et industriel de l'Angleterre. C'est alors que pour satisfaire à une production chaque jour plus grande, une lutte s'engage entre l'industriel et l'ouvrier. Ce combat devient plus acharné à mesure qu'augmente la prospérité commerciale du pays.

Une des premières conséquences de la nouvelle situation, est la suppression de la loi des *apprentis*; *il n'y a plus entre le patron et l'ouvrier que le lien de* l'offre et de la demande : c'est le travail en lutte avec le capital. Les droits et, les franchises des anciennes corporations sont supprimés : le grand atelier, l'usine, font leur apparition et avec ces nouveaux établissements l'ouvrier se trouve enlevé à son foyer et à sa famille. De là viennent l'instabilité dans la condition du travailleur, les réductions de salaires et toutes les nécessités de la concurrence : la fabrication à la pièce, l'emploi des femmes et des enfants et le travail de nuit.

En 1814, poussé par des meneurs libéraux, l'ouvrier se révolte ; alors apparaissent les grèves, les menaces envers les patrons, les destructions de machines, les incendies des usines, des ateliers, et une série de violences des plus sauvages.

Devant ces manifestations le pays tout entier s'émeut, une enquête royale est ordonnée par le Parlement. Des faits atroces sont découverts. l'ouvrier était *indignement exploité, les femmes et les enfants* condamnés aux travaux les plus pénibles. L'enquête découvre une usine où sont employés 500 petits enfants *au-dessous de neuf ans*, une petite fille de six ans traînait au fond d'une mine un lourd chariot de charbon dans une galerie presque inondée. Plusieurs autres *faits horribles sont encore cités*.

Une réaction s'établit et sous son influence apparaît la loi de 1833 qui fixe l'âge de neuf ans, au-dessous duquel aucun enfant ne peut travailler ; puis vient la loi de 1842 interdisant le travail aux femmes et aux jeunes filles au-dessous de 13 ans.

D'autres actes viennent les années suivantes pour protéger les faibles : enfin les lois de 1859, 1860, 1867, 1872 et 1873 établissent un code qui assure une liberté satisfaisante entre le droit du patron et celui de l'ouvrier.

Le P. Hamy s'est interdit de pénétrer dans le domaine politique; c'est pourquoi il ne veut point parler des *Trades'Unions* dont il ne nie pas d'ailleurs l'influence dans le mouvement qui a donné à l'ouvrier anglais ses libertés actuelles.

L'orateur va nous parler maintenant de l'ouvrier dans son état domestique : il commence cette seconde étude par une description du caractère anglais qu'il présente en parallèle avec le caractère français.

L'Anglais a un grand souci de sa dignité personnelle, il affiche partout et pour tout un flegme caractéristique et bien national qui le fait reconnaître dans tous les pays du monde. Il a la foi en Dieu, l'amour de la liberté, le respect de l'autorité, la fidélité au maintien des traditions, enfin, nous dit le conférencier, il sait constamment trouver un juste équilibre entre ses affections et ses respects, en aimant ce qu'il respecte et en respectant ce qu'il aime. Mais ce qui distingue surtout l'Anglais c'est sa noble fierté de lui-même, son bon sens pratique et sa ténacité.

L'enfant est regardé dans la famille comme un être inférieur qui a besoin de protection et de correction. Le fouet, jusque dans la famille royale, est un instrument d'éducation.

Pour devenir ouvrier, il faut avoir fait son temps d'apprentissage. En dehors de sa sphère, l'ouvrier anglais sait peu de chose et n'exécute comme travail que ce qu'il a toujours fait. En France, l'ouvrier est intelligent, il invente chaque jour de nouvelles productions; l'Anglais, au contraire, sait toujours son métier, mais ce qui fait, il le fait bien. Lequel vaut-il le mieux.

Toutes les belles qualités de l'Anglais sont gâtées, annihilées par un affreux défaut : la boisson. Deux millions cinq cents millions se boivent annuellement en Angleterre. C'est la l'origine de la misère, des haillons et de la saleté qui se rencontrent dans la classe ouvrière.

Non seulement l'homme, mais la femme boit: c'est la plaie hideuse de l'Angleterre.

Le P. Hamy cite plusieurs exemples navrants de cette déplorable passion de l'ivrognerie dans les familles ouvrières de Liverpool qu'il a journellement l'occasion de visiter pour accomplir les devoirs de son apostolat. On y vit un jour le jour sans souci du lendemain, sans esprit d'économie, aussi règne-t-il dans les habitations une saleté repoussante.

Le sympathique orateur, donnant à sa conférence les allures d'une causerie, fait la description de plusieurs maisons qu'il visite habituellement, il donne de curieux détails sur la nourriture, les vêtements, les mœurs, les coutumes des familles ouvrières. Pour soulager toutes les misères, l'esprit protestant n'a su que fonder les *workhouses* : il appartient aux catholiques, dont l'influence fait chaque jour de nouveaux progrès au sein de la classe ouvrière, de faire pénétrer dans ce milieu des idées de tempérance, d'économie, de charité et de véritable esprit chrétien. C'est à ce but éminemment philanthropique et social que se sont consacrés les R. P. de la Compagnie de Jésus à Liverpool : nous ne saurions trop les encourager à continuer cette œuvre si belle, que nous recommandons aux sympathies de tous nos lecteurs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 23 janvier 1886

Présidence de M. FLOQUET

Les élections du Lot

Le baron Dufour reprend son interpellation sur les élections du Lot.

Il dit que si, à la dernière séance, il s'était aperçu que le préfet du Lot était dans les tribunes, il aurait demandé son expulsion. (Applaudissements à droite.)

Il reprend ses citations ; il dit que dans une certaine commune, la guillotine fut promenée et un conservateur brûlé en effigie. (Exclamations.)

Le maire intervint, mais au dernier moment; il ne fut pas révoqué. La candidature officielle fut malgré tout impuissante parce que le pays est las de l'arbitraire.

Répondant à une interruption il dit qu'en cas de dissolution la droite reviendrait en plus grand nombre (Bruit à gauche).

Il ajoute que la République a frappé les contribuables. (Violentes interruptions à gauche.)

Le baron Dufour se plaint de ne pas être protégé par le président (De vives interpellations s'engagent entre la droite et la gauche.)

M. Michelin dit que la République a augmenté les impôts pour payer les fautes de l'Empire. (Bruit.) L'Assemblée nationale a proclamé la déchéance de l'Empire. (Interruptions à droite.)

M. Sens, *interrompant au milieu du bruit*, est rappelé à l'ordre.

M. Guillaumon est également rappelé à l'ordre.

M. le président invite l'orateur à se renfermer dans la question.

M. le baron Dufour dit qu'on a parlé des Prussiens ; c'est le 4 septembre qui les a eus pour auxiliaires (Exclamations.)

On a prétendu que la République était le gouvernement de tous ; mais il y a des juges devant qui on ne peut se présenter qu'avec un certificat de républicain.

M. le président rappelle l'orateur à l'ordre pour la seconde fois. (Bruit).

M. le baron Dufour ajoute que les gens les plus tarés sont portés à l'administration.

M. le Président invite l'orateur à surveiller ses paroles.

M. le baron Dufour dit que la République, qui devait être un gouvernement de paix, fait la guerre sans la déclarer : elle devait être un gouvernement de liberté et elle opprime les citoyens. La justice est rendue au profit d'une coterie par de juges payés par tous.

Une constitution bourgeoise et anti-démocratique place le suffrage universel à la merci du suffrage restreint; elle n'a jamais été ratifiée par le peuple et Louis Blanc a pu dire que dans ces conditions la République n'est qu'un mot.

Le bulletin de vote est le seul moyen pour l'électeur de se débarrasser de l'élu parjure qui a oublié les promesses du candidat. Si l'élection n'était pas libre, le peuple pourrait se souvenir qu'il a le droit de faire justice du gouvernement et des Chambres qui méconnaissent sa volonté souveraine. (Applaudissements à droite.)

M. Sarrien répond que les élections du Lot ont été validées; d'ailleurs, elles ont eu lieu sous un ministère qui a disparu, mais le ministère actuel n'éprouve aucun embarras à s'expliquer sur les actes qu'on a signalés.

Les élections ont été libres, loyales, sincères (Exclamations à droite). Si un reproche pouvait être adressé au dernier cabinet, ce serait d'avoir poussé l'abstention à l'excès. (Bruit.)

M. le baron Dufour remercie le ministre de n'avoir rien trouvé à répondre à son interpellation. La discussion des crédits du Tonkin a suffisamment prouvé que les affiches du préfet du Lot contenaient des affirmations mensongères.

M. le Président dit qu'il a reçu de MM. Dreyfus et Papinaud un ordre du jour motivé ainsi conçu : « La Chambre, approuvant l'attitude du gouvernement et l'engageant à réprimer avec énergie les tentatives des ennemis de la République, passe à l'ordre du jour. » (Applaudissements ironiques à droite.)

M. le Président ajoute que le gouvernement accepte cet ordre du jour.

A la majorité de 346 voix contre 2, sur 348 votants, cet ordre du jour est adopté.

Proposition de loi de M. Beaucarne-Leroux sur le droit des alcools

M. Doniau combat la prise en considération de la proposition de M. Beaucarne-Leroux tendant à réduire à 20 fr. le droit sur les alcools destinés à être versés sur les vins.

M. des Rotours appuie la prise en considération de cette proposition.

M. Borie, rapporteur, soutient la prise en considération qui est appuyée également par M. Peytral.

M. Canivet combat le vinage comme favorisant une région aux dépens des autres.

La discussion est close.

La proposition de M. Beaucarne-Leroux est prise en considération.

Le rappel à l'ordre de M. Guillaumon

M. Guillaumon s'expliquant sur son rappel à l'ordre, dit qu'il ne pouvait laisser M. Dufour prononcer *l'apologie du deux décembre*.

M. Floquet retire son rappel à l'ordre.

La Chambre s'ajourne à lundi.

La séance est levée à 5 h. 20 m.

Nouvelles Parlementaires

LE VINAGE. — INTERVENTION DE M. DES ROTOURS

Le vote de la Chambre concluant à la prise en considération de la proposition de M. Baucarne-Leroux et de ses collègues du Nord réduisant à 20 francs le droit sur les alcools destinés à être versés sur les vins est dû à l'éloquente intervention de M. des Rotours.

C'est au milieu de la plus grande attention que la Chambre a entendu les argument de l'orateur.

Après l'exposé clair et concis qu'il a fait de la question, cette dernière était résolue favorablement, aussi les collègues de l'orateur l'ont-ils chaudement félicité.

LES DROITES

A la suite de la perte douloureuse qu'il vient de faire dans la mort de sa femme, M. de Mackau à l'intention de se démettre de ses fonctions de président de l'*Union des Droites*.

Le groupe se réunira lundi, et les collègues de M. de Mackau le prieront de revenir sur sa décision.

Le même jour, *la Droite* se réunira sous la présidence de M. de Larochefoucauld.

UN GROUPE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Plusieurs députés parmi lesquels MM. Waddington, Pigard, Dautresmes, Mézières se sont réunis pour étudier la constitution d'un groupe industriel et commercial.

La constitution de ce groupe a été décidée, la première question dont il s'occupera sera le régime économique des colonies.

LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Paris, 23 janvier. — La commission chargée d'examiner l'important projet de loi sur les sociétés par actions a tenu aujourd'hui sa première réunion. Trois membres de la droite, MM. Arnault, Boreau-Lajanadie et Thellier de Poncheville, député du Nord, font partie de cette commission. Ont été nommés sans discussion : président, M. Rouvier; secrétaire, M. de la Batut. Les membres de la commission paraissent résolus à faire du pèojet de loi qui leur est soumis un examen *approfondi et à remanier sérieusement* la législation qui régit chez nous les sociétés par actions.

Ils ont décidé de demander au gouvernement la communication de tous les documents propres à éclairer complètement le débat et en particulier de ceux relatifs à la législation et à la jurisprudence en matière de sociétés dans les divers pays de l'Europe et aux Etats-Unis.

La commission tiendra prochainement une nouvelle réunion.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Français, en France

L'article du *Journal du Havre* que nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, sous ce titre : « L'ère de la camelote », montre bien quelle est la plaie dont souffre notre industrie et d'où vient ce que certains appellent, sans vergogne, sa décadence. Décadence! ah ! certes, il fait beau écrire ce mot quand tout constate que cette industrie française est restée la première et la plus honorable du monde ; quand il est avéré, par les aveux qui échappent à tous, qu'elle souffre surtout d'avoir voulu rester telle, alors que les autres se transformaient, sans doute, non pour fournir de bons produits à bon marché, mais de détestables produits, et qui sont vendus *encore plus cher qu'ils ne valent*.

Qu'on lise le pamphlet que vient de publier le docteur allemand Rommel, et qui fait en ce moment tant de bruit. Ah ! il n'y va pas de main morte, celui-là, et il écrit tout crûment les choses telles qu'elles sont.

Oui, dit-il, nous vaincrons la France sur le champ de bataille économique, comme nous l'avons vaincue sur le champ de bataille militaire ; et cela parce que nous fabriquerons à meilleur marché qu'elle des produits qu'on achète par cette seule raison ; ils sont moins bons, moins beaux ? qu'est-ce que cela fait, puisque la clientèle les préfère.

C'est là, en effet, l'une des beautés du régime économique dont on nous a gratifiés. Il a eu pour résultat de développer la concurrence à ce point que le mauvais, à bon marché, s'est substitué au bon et au beau. Du moment où tout droit d'entrée était supprimé ou à peu près, il n'y avait plus à se gêner.

Donc l'Angleterre d'abord, et l'Allemagne a sa suite, se sont appliqués à résoudre ce problème : produire beaucoup, par des procédés ingénieux, et inonder le monde de marchandises de goût et de qualités inférieurs, et à bas prix.

La France, qui n'a ni ces habitudes, ni ces mœurs industrielles, qui n'aime ni le clinquant, ni le laid, ni le mauvais, a été surprise et n'a pas suivi le mouvement. C'est là son crime. Les industriels se sont efforcés de lutter, en conservant leurs procédés honnêtes, c'est-à-dire en fabricant des produits supérieurs, mais aussi, en général, à des prix plus élevés. C'est là leur crime. Mais, méritent-ils qu'en France même on les accuse de routine et qu'on leur jette la pierre ?

Et c'est ici qu'il faut revenir à cette éternelle jérémiade des économistes : « Améliorez votre outillage ! » Ah ! la bonne satire ! Améliorer son outillage pour arriver à produire des tissus qui se déchirent « rien qu'en les regardant » ; améliorer son outillage pour produire des tissus « mélangés de chlore, de craie et autres ingrédients empoisonnés. » Ah ! malheureux industriels français, victimes de vos scrupules, combien on vous moque, en Allemagne et en Angleterre (lisez M. Rommel) et aussi en France, hélas ! au camp des économistes qui ont déchaîné sur nous ce flot de productions équivoques.

Parlons sérieusement. Nous ne pouvons être les maîtres des marchés étrangers ; il est clair que si les nègres et aussi beaucoup de blancs préfèrent le médiocre au bon, sous prétexte d'un bon marché apparent et tout à fait décevant, nous n'y pouvons rien. Mais ce à quoi nous pouvons quelque chose, c'est à la sauvegarde de notre marché intérieur. Or, ce marché, pendant que les autres se ferment à nos produits, s'ouvre encore tout grand aux produits étrangers, à ces produits à bon marché factice sur lesquels la foule ignorante et trompée se rue follement. Et le docteur allemand Rommel nous le dit d'un air narquois : « Ah ! vous avez beau faire, nos produits à bon marché s'imposent, même chez vous ; vos Français, reconnaissant par là notre supériorité, les achètent, et cela de plus en plus. »

Et c'est vrai, malheureusement trop vrai. C'est ainsi que, tandis que l'Allemagne, en 1875, ne nous vendait que pour 349 millions de ses produits et nous achetait pour 427 millions des nôtres, nous laissant un bénéfice de 78 millions, en 1884, la proportion est renversée.

En effet, dans cette année, l'Allemagne ne nous a plus pris que pour 328 millions de nos merchandises, et nous a vendu pour 417 millions des siennes, laissant, cette fois, à notre détriment, un écart de 89 millions. C'est-à-dire qu'en neuf ans il est arrivé ceci : l'Allemagne nous achète pour près de cent millions de moins et nous vend pour 68 millions de plus. Et quand nous disons que cela s'est fait en neuf ans, c'est une erreur, la chose dure déjà depuis plusieurs années. Et même 1884 est relativement faible, puisque 1883 nous présente une importation allemande de plus de 461 millions de francs, contre une exportation française de 326 millions seulement.

Cela veut dire que l'Allemagne envahit notre marché intérieur et nous chasse du sien. Cela veut dire que le docteur Rommel a raison de se moquer de nous : cela veut dire que nos marchands et que notre peuple ne prennent pas assez garde à ce qu'ils font et préparent à notre pays des crises encore plus lamentables que celles que nous traversons ; cela veut dire que le gouvernement, au jour venu, devra veiller à ce qu'une telle situation ne se prolonge pas : ruinés et sifflés ! c'est trop, en vérité.

Voyons ce que fait la Russie. Le *Soleil*, dans une correspondance de Saint-Pétersbourg, va nous le dire :

« Les beaux temps ont passé pour le commerce français, ici : la cour a donné l'exemple du revirement, elle a remis en honneur les modes nationales, la langue russe, l'industrie moscovite. En bonne justice, on ne saurait l'en blâmer. Par ce temps de protectionnisme que nous traversons, il est bien naturel que la Russie se défende, qu'elle entende être russe et non cosmopilite. »